

RÈGLEMENT D'URBANISME

ANNEXE A

ARRONDISSEMENT
SUD-OUEST

USAGES PRESCRITS

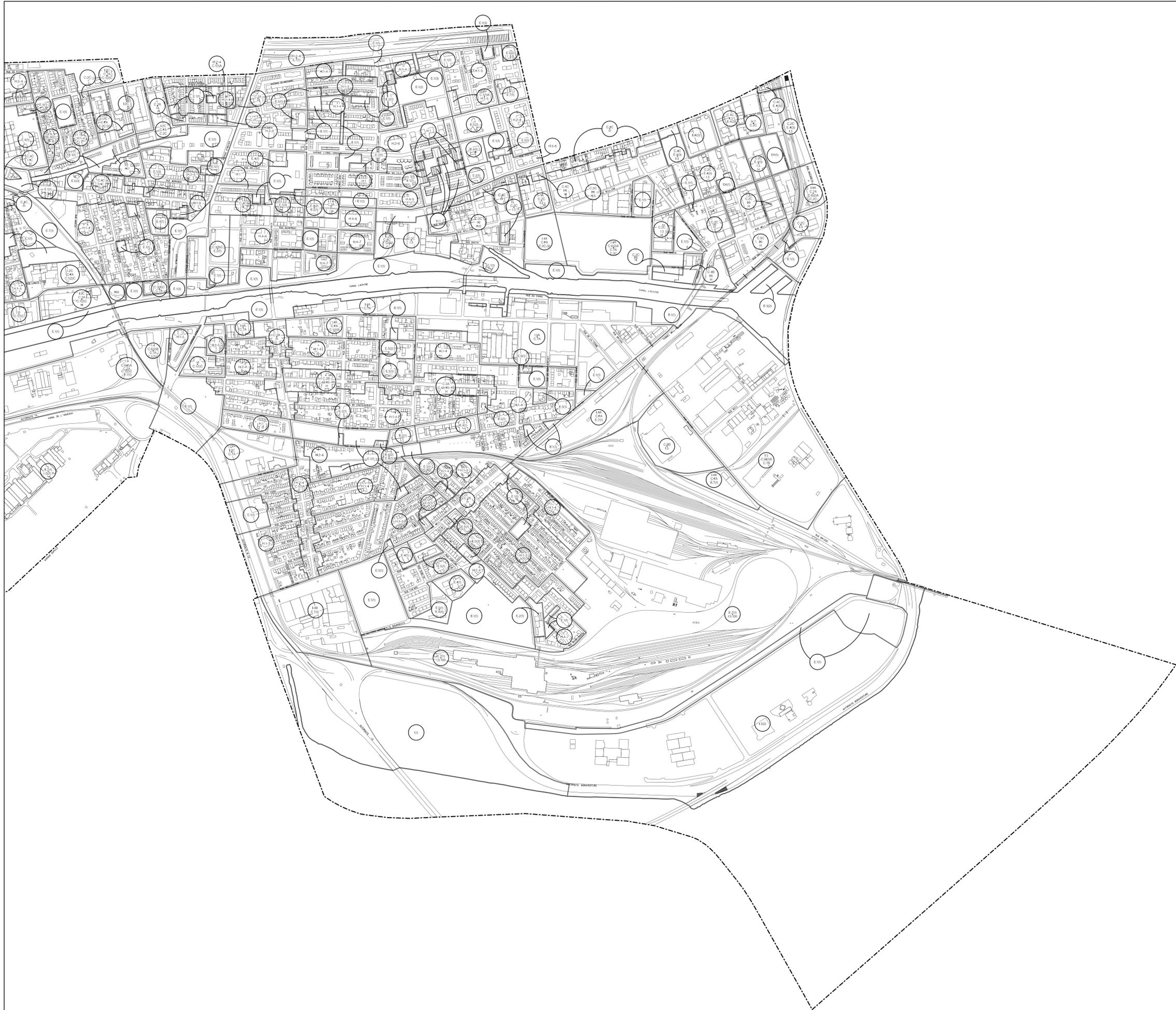
LÉGENDE

-  CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE
-  AUTRE CATÉGORIE D'USAGES
-  USAGE AUTORISÉ SPÉCIFIQUEMENT

- H HABITATION
- C COMMERCE
- I INDUSTRIE
- E ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

-  LIMITE DE SECTEUR
-  LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT

- NOTES:
- Les deux catégories d'usages identifiées de part et d'autre d'une virgule sont autorisées.
 - Toutes les catégories d'usages comprises entre les deux catégories identifiées sont également autorisées.
 - H = Toutes les catégories d'habitation sont permises.



U-2 (12-2019)

ÉCHELLE
1 : 5000

